

Québec, le 20 janvier 2015

Monsieur Nicolas Grondin
Direction des projets économiques, de l'environnement
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, C-422
Québec (Québec) G1H 6R1

Objet : Les enjeux de la filière uranifère au Québec

Monsieur,

À la suite du mandat qui a été confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du projet mentionné ci-dessus, la commission chargée de l'étude de ce dossier désire recevoir des réponses aux questions suivantes afin d'apporter des éléments d'informations complémentaires à la population. Afin d'être plus accessible, la commission souhaite que ces réponses soient rédigées de façon vulgarisée. Ces réponses sont requises pour le 27 janvier 2015, au plus tard.

Lors de la séance du 15 septembre, citant le rapport du Vérificateur général du Québec 2012-2013 il était question de : « documenter la décision de délivrer un certificat de libération sur la base de quatre (4) critères établis pour considérer que l'état des lieux est satisfaisant » (TRAN36, p. 57). Votre ministère devait transmettre cette information.

1. Veuillez :
 - A) déposer la documentation définissant les critères permettant d'émettre un certificat de libération,
 - B) expliquer les éléments d'analyse vous ayant fait retenir ces critères
 - C) décrire la procédure de libération.

2.-Ces critères sont-ils actuellement appliqués? Sinon pourraient-ils l'être?

3.-Ces critères sont-ils inscrits dans un règlement ou sont-ils l'objet d'une directive? Si c'est le cas, veuillez déposer le règlement ou la directive.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rita LeBlanc
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission